

COVID-19 / SAISON 2021

CONSEILS POUR LA DESINFECTION DU MATERIEL NAUTIQUE

Éléments généraux

Les UV sont un excellent atténuateur de la virulence virale, associé au temps et à un nettoyage simple à l'eau et au savon peut être un complément très intéressant en offrant un impact écologique faible

- L'usage de savon de Marseille, rinçage, séchage par aération et exposition aux UV est considéré comme satisfaisant
- La non-utilisation durant plus de 12h d'affilée (particulièrement si exposition aux UV) permet de s'abstenir de tout nettoyage.
- Les produits virucides reconnus doivent répondre à la norme EN 14476.

Préconisations diverses

- Pour tous les matériels recevant peu de contact humain un nettoyage simple (eau et savon) peut être effectué.
- La désinfection des zones de contact manuel peut être proposée
 - À la discrétion du pratiquant et/ou de la structure en informant sur l'impact écologique de la substance.
- Une attention particulière s'applique pour les vêtements et tout le matériel individuel.
 - Attribution du même matériel pour toute la durée de la prestation
 - Une fois par semaine **et** à chaque changement d'utilisateur : Rinçage à l'eau et savon ou solution virucide (EN14476) et séchage par aération et exposition aux UV avec délai avant réutilisation, au moins 12 h.
 - En cas de réutilisation immédiate, particulièrement absence de séchage complet, une procédure avec usage de solution virucide s'impose, accompagnée d'un rinçage abondant pour les parties en contact direct avec le corps. Des bacs adaptés peuvent être proposés si mise en place possible sur le site.